



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 09 MARS 2023

L'An Deux Mil **Vingt-trois**, le jeudi 09 mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 03 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBE, Maire d'Erquy. Madame Roxane DONNARD, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

09 mars 2023					MODIFICATION DE LA REPARTITION INDEMNITAIRE DES ELUS
a	Mois	Jour	QN°	Subd	
2023	03	09	14	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	22
MANDANTS	4
ABSENTS	1
APTÉS A VOTER	26



CONVOCACTION	03-03-2023
RÉUNION	09-03-2023
AFFICHAGE	15-03-2023
TRANSMISSION	15-03-2023
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES					MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X			
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X			
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X			
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X			
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X			
	POUGET Léo	5è Adjoint			X	MONNIER Philippe
	HERNOT Bruno	6è Adjoint			X	PILVEN Patrice
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X			
	HUET Jean-Marie	CMD1	X			
	CHARLOT Karine	Conseillère	X			
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère	X			
	DONNARD Roxane	Conseillère	X			
	DURAND Philippe	CMD2	X			
	GUINARD Brigitte	Conseillère			X	MANIS Jean-Paul
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X			
	LESNARD Pierre	Conseiller	X			
	MANIS Cécile	Conseillère		X		
	PILVEN Patrice	CMD4	X			
	ROUXEL Benoît	CMD5	X			
	MANIS Jean-Paul	Conseiller	X			
LEMEE Ginette	Conseillère	X				
LE BRICON Bruno	Conseiller	X				
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller	X			
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X			
	DETREZ Nicole	Conseillère	X			
	RENAUT Sylvain	Conseiller			X	CHALVET Maryvonne
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X			
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS		22	1	4	

14 – MODIFICATION DE LA RÉPARTITION INDEMNITAIRE DES ELUS

Note de synthèse

À la suite de la modification du nombre de délégués, l'enveloppe globale doit être redistribuée. Les sept adjoints percevront 18.428% de l'enveloppe globale, les cinq délégués percevront 5%.

L'enveloppe globale reste identique, seule la répartition change.

14 - MODIFICATION DE LA REPARTITION DE L'INDEMNITE DES ELUS

Monsieur le Maire propose au Conseil d'abonder l'enveloppe indemnitaire à concurrence du crédit maximal en précisant que le taux de référence pour le calcul desdites indemnités est fixé à 55% de l'indice 1027 pour la première fraction constituée du montant réservé aux Ordonnateurs des Communes de 3.500 à 10.000 habitants, la seconde fraction résultant de la multiplication du nombre maximal des adjoints susceptibles d'être désignés (7) par le taux subsidiaire y attaché (fixé à 22% de l'indice 1027).

Monsieur le Maire précise que la détermination de l'enveloppe maximale ne fait pas obstacle à la rémunération des Conseillers municipaux appelés de son chef à exercer une délégation complémentaire à la délégation octroyée aux adjoints. En ce cas, les indemnités susceptibles d'être versées aux Conseillers municipaux délégués par le Maire, sont prélevées sur le crédit maximal prédéterminé.

Outre les sept adjoints désignés par l'assemblée municipale, Monsieur le Maire expose au conseil qu'il a décidé de mandater les Conseillers ci-après dénommés que sont M. Jean-Marie HUET, M. Patrice PILVEN, M. Philippe DURAND, M. Christian LANCESSEUR, M. Benoît ROUXEL.

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

- DE FIXER l'enveloppe du crédit indemnitaire au plafond du maxima légal, ceci sans préjudice des actualisations réglementaires ultérieures ;
- D'ARRÊTER le montant total des indemnités de fonctions susceptibles d'être allouées au Maire, aux sept Adjoints et aux cinq Conseillers délégués, dans la limite de l'enveloppe maximale, conformément aux dispositions visées aux articles L.2123-23 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- DE REPARTIR le montant des indemnités à percevoir entre Monsieur le Maire, les sept Adjoints, et les cinq conseillers délégués, à raison de :
- 55,000% de l'indice brut 1027 pour le montant alloué au Maire ;
 - 18.428% de l'indice brut 1027 pour le montant alloué aux 7 Adjoints ;
 - 5% de l'indice brut 1027 pour le montant alloué aux 5 Conseillers délégués ;
- DE FIXER la date d'effet du nouveau barème indemnitaire à compter du 1^{er} mars 2023 et de moduler les indemnités à verser aux élus titulaires d'une délégation de fonctions afin que les conseillers délégués bénéficient également d'une indemnité.

Fonctions Exercées	NOMS & PRÉNOMS	TAUX MAXI	BRUT MAXI	TAUX ERQUY	BRUT ERQUY
Le Maire	LABBÉ Henri	55,000%	2 139,17	55,000%	2 214,04
1 ^{er} Adjoint	MONNIER Philippe	22,000%	885.62	18.428%	741.82
2 ^{ème} Adjoint	BERTIN Josyane	22,000%	885.62	18.428%	741.82
3 ^{ème} Adjoint	RAULT Gabriel	22,000%	885.62	18.428%	741.82
4 ^{ème} Adjoint	ALLAIN Marie-Paule	22,000%	885.62	18.428%	741.82
5 ^{ème} Adjoint	POUGET Léo	22,000%	885.62	18.428%	741.82
6 ^{ème} Adjoint	HERNOT Bruno	22,000%	885.62	18.428%	741.82
7 ^{ème} Adjoint	L'HARIDON Michelle	22,000%	885.62	18.428%	741.82
Conseiller Délégué n°1	HUET Jean-Marie	6,000%	241.53	05%	201.28
Conseiller Délégué n°2	LANCESSEUR Christian	6,000%	241.53	05%	201.28
Conseiller Délégué n°3	PILVEN Patrice	6,000%	241.53	05%	201.28
Conseiller Délégué n°4	DURAND Philippe	6,000%	241.53	05%	201.28
Conseiller Délégué n°5	ROUXEL Benoît	6,000%	241.53	05%	201.28

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- | | |
|----------------------|----|
| - Votes favorables | 21 |
| - Votes défavorables | 0 |
| - Abstentions | 5 |

5 abstentions : Yannick MORIN, Maryvonne CHALVET, Nicole DETREZ, Sylvain RENAUT par procuration, Jean-Paul LOLIVE

La secrétaire de séance
Roxane DONNARD



Erquy, le 9 mars 2023

Le Maire,

Henri LABBE

